PATRIMEA

SURAVENIR
UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKEA

Offre spéciale sous conditions[1] Suravenir PER[2]

Pour une première adhésion au Plan d'Epargne Retraite individuel
Suravenir PER[2] **du 01/10/2023 au 30/12/2023**

200 € offerts sous conditions [1]

Pour un versement initial de 5.000 € minimum,
en Gestion Libre, en Mandat d'arbitrage ou en Gestion à Horizon

En Gestion Libre, votre versement initial doit être investi à 40% minimum sur un (ou des) support(s) en unités de compte **qui présentent un risque de perte en capital. L'accès à l'investissement donnant droit à prime est subordonné au niveau de risque que l'adhérent est en mesure de supporter.**

Je soussigné(e) _____ **souhaite bénéficier de l'offre [1] :**

Prime de 200 € offerts

En Gestion Libre : je souhaite que ma prime, qui doit être versée à 100% sur un support en unités de compte, **non garanties en capital**, soit investie sur _____ Code ISIN : _____
_____

A défaut, elle sera investie à 100% sur l'unité de compte, **non garantie en capital**, « Carmignac Patrimoine (FR0010135103) ».

En Mandat d'arbitrage ou en Gestion à Horizon : la prime sera versée sur le profil choisi au prorata des supports.

Fait à : _____

Le : _____

Signature :

A joindre au bulletin d'adhésion

[1] Offre valable du 01/10/2023 au 30/12/2023 pour une 1ère adhésion au contrat Suravenir PER, réalisée par une personne majeure, reçue entre le 01/10/2023 et le 30/12/2023 (la date de réception du dossier complet par voie postale ou voie électronique faisant foi).

En Gestion Libre : Après l'ouverture du contrat Suravenir PER, l'assureur versera la prime sur l'unité de compte non garantie en capital choisie par l'adhérent, à défaut sur « Carmignac Patrimoine (FR0010135103) dans un délai de 30 jours maximum à compter de la fin du délai de renonciation. Votre versement initial doit être investi à 40 % minimum en Unités de Compte qui **présentent un risque de perte en capital**.

En Gestion à Horizon et en Mandat d'arbitrage : Après l'ouverture du contrat Suravenir PER, l'assureur versera la prime sur le profil choisi au prorata des supports, dans un délai de 30 jours maximum à compter de la fin du délai de renonciation.

Prime de 200 € valable uniquement pour un versement initial de 5 000 € minimum.

L'accès au profil d'investissement donnant droit à prime est subordonné au niveau de risque que l'adhérent est en mesure de supporter. Offre limitée à une adhésion par personne et valable sous réserve de l'acceptation du dossier d'un contrat commercialisé par Patrimea et géré par Suravenir (filiale du groupe Crédit Mutuel ARKEA), compagnie d'assurance régie par le Code des assurances.

[2] Suravenir PER est un Plan d'Epargne Retraite individuel de type multisupport, contrat d'assurance de groupe dont l'exécution est liée à la cessation d'activité professionnelle, commercialisé par Patrimea et géré par Suravenir, Société mixte régie par le Code des assurances, Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 €, dont le siège est situé 232 rue Général Paulet BP 103 - 29802 BREST Cedex 09, SIREN 330 033 127 RCS Brest.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, le client dispose sur ces données d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité et d'un droit à définir des instructions concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données personnelles, après son décès qu'il peut exercer sur simple demande auprès de Patrimea : dpo@patrimea.com

PATRIMEA - 91 rue du faubourg Saint Honoré 75008 Paris - Tél : +33 (0)1 83 62 38 72 - Fax : +33 (0)1 83 62 38 73 – **contact@patrimea.com** - **www.patrimea.com**
SARL au capital de 10.000 € - SIREN 518858311 - RCS Paris - TVA Intracommunautaire n° FR37518858311 - Enregistré à l'ORIAS sous le N°10 054 153 en qualité de : Courtier en assurance / Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement / Conseiller en investissements financiers adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'AMF - Activité de démarchage bancaire et financier - Garantie financière et Assurance de RCP souscrites auprès de MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72030 Le Mans CEDEX 9 (N° adhésion 227776) - Transaction sur immeubles et fonds de commerce, carte N° CPI 7501 2018 000 029 739 délivrée par la préfecture de Paris. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à « l'informatique, aux fichiers et aux libertés », la société PATRIMEA a déclaré auprès de la CNIL sa détention d'informations collectées (récépissé N° 1427454).
Document à caractère publicitaire dépourvu de valeur contractuelle.